

technique est effectué par des experts choisis dans les pays membres plutôt que par des fonctionnaires internationaux. Le rôle du Secrétariat est d'abord et avant tout de coordonner ces études et d'assurer le soutien administratif, puis de les présenter, dans un premier temps, aux séances plénières du Comité et, dans un second temps, au Conseil de l'OTAN pour approbation et suite à donner.

Comme le professeur Kyba convient de "la valeur maintenant reconnue des projets pilotes", je ne comprends pas pourquoi il affirme que l'une des raisons pour lesquelles le CDSM ne peut "atteindre ses objectifs, aussi limités soient-ils", c'est que "son Secrétariat est délibérément réduit au minimum et (qu') il lui est expressément interdit de faire ses propres recherches". Cette dernière partie de son assertion est fautive, mais, de toute évidence, il serait inutile que le Secrétariat entreprenne de telles recherches puisque la responsabilité des projets du Comité incombe aux pays pilotes et que leurs experts comptent sans doute parmi les meilleurs au monde.

Force m'est donc de conclure que le professeur Kyba estime que ces experts accompliraient nécessairement un meilleur travail s'ils étaient coiffés par une instance internationale plutôt que nationale. Bien que fervent partisan de la coopération internationale – j'ai personnellement travaillé dans des organismes internationaux pendant vingt ans, un tel jugement ne m'apparaît pas indubitable. Je suis convaincu que des études extrêmement valables sont effectuées par des organismes internationaux spécialisés en matière d'écologie, mais je suis tout aussi convaincu que – malheureusement – ces études demeurent trop souvent théoriques, sans contrepartie pratique. Ce, pour quantité de raisons, la principale étant que les pays aux prises avec les problèmes étudiés n'ont pas suffisamment participé à ces études et qu'elles font donc souvent abstraction de considérations d'ordre local, régional et national.

En laissant aux pays intéressés la responsabilité du choix et du financement des études, on peut être raisonnablement certain que ces dernières seront placées sous le signe du pragmatisme et axées vers des solutions concrètes. Comme celles-ci devront finalement être mises en œuvre aux niveaux local, régional et national, il est essentiel que les experts chargés des études soient au fait des considérations pertinentes se rattachant à tous les niveaux d'administration dans les pays membres et s'assurent qu'elles sont prises en compte d'entrée de jeu. Selon moi, c'est un préalable si l'on veut arriver à des recommandations pratiques susceptibles d'être appliquées par les gouvernements au lieu de demeurer lettre morte.

Pour avancer que le CDSM n'a guère d'importance pour aucun des membres de l'Alliance, le professeur Kyba s'appuie sur le fait qu'« aucun des grands problèmes écologiques internationaux qui touchent les membres de l'Alliance ne peut être réglé au sein de l'OTAN ». C'est donc qu'il conclut que ces problèmes *peuvent* être résolus dans le cadre d'organismes internationaux, hypothèse qui manque de réalisme au point d'en être absurde. En fait, tout ce qu'une organisation internationale, quelle qu'elle soit, peut espérer, c'est de *contribuer* à renverser les tendances et à rendre les problèmes «tolérables». Prenons un exemple précis. En 1973, on estimait à 60 millions de tonnes la somme des émanations de gaz sulfureux en Europe (statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Communauté économique européenne (CEE) ), alors que le plafond d'émanations «tolérables» se situe aux environs de 25 millions de tonnes. Or, nous possédons les connaissances techniques voulues pour réduire à notre gré le niveau des émanations de SO<sub>2</sub> en Europe. Cependant, il en coûterait au total 8 750 millions de dollars EU pour faire passer, par désulfuration, le niveau de SO<sub>2</sub> de 60 à 25 millions de tonnes. (Ambio 5-6, 1976). Après avoir ramené les émanations de gaz sulfureux à ce niveau, nous n'avons pas encore résolu le problème, mais l'avons simplement rendu «tolérable», et lorsqu'on tient compte des répercussions économiques d'une telle opération, il semble évident qu'il est complètement irréaliste de dire que les organisations internationales sont en mesure de *résoudre* de tels problèmes. Toutefois, comme des problèmes de cette ampleur ont normalement des incidences sur le plan international – et le rayon d'action des polluants atmosphériques en est, bien sûr, un exemple patent –, il est essentiel que tous les pays collaborent à l'élaboration de mesures pour renverser la montée terrifiante de la pollution mondiale. Mais il ne faut pas oublier que la pollution atmosphérique est d'origine nationale, et que même lorsque les connaissances techniques existent, les solutions doivent être le produit d'une interaction complexe de considérations sociales, économiques, juridiques et, enfin, politiques, et ce tant aux niveaux local, régional et national qu'au niveau international.

De toute évidence, je n'oserais prétendre que le CDSM est en mesure de *résoudre* le problème de la pollution atmosphérique, mais je crois qu'il peut retirer une satisfaction non négligeable du fait que son étude sur le sujet a sans aucun doute *contribué* aux efforts internationaux dans ce domaine, ceci par le biais d'échanges soutenus de renseignements techniques qui ont exigé pendant trois ans et demi la participation de quelque deux cent cinquante hommes de science représentant plus d'une centaine d'organismes gouvernementaux et d'instituts de recherche. Leurs travaux ont d'ailleurs débouché sur l'adoption de quinze recommandations pratiques par les pays membres de l'OTAN.

Je relèverai maintenant certains des doutes, ou plutôt des conceptions erronées, du professeur Kyba au sujet des travaux du Comité.